

Paris, le 28 novembre 2017

« Expérimentation » :

Le gouvernement joue à l'apprenti-sorcier avec le statut des établissements

Le SNESUP-FSU exprime sa ferme opposition au projet d'ordonnance sur « les mesures relevant du domaine de la loi destinées à expérimenter de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion d'établissements d'ESR » présenté lundi 27 novembre 2017 au Conseil des ministres. Dans ce projet, « l'expérimentation » pour une période maximale de 10 ans de nouveaux statuts et de nouveaux modes de coordination territoriale vise à rassurer les grandes écoles qui ne souhaitent pas être parties prenantes d'universités « ordinaires » ou de COMUE qui ne seraient pas suffisamment « intégratives ». Cette « expérimentation » vise également à sanctuariser l'avantage comparatif dont ont bénéficié les premiers lauréats du PIA. Au total, selon l'étude d'impact, une quinzaine d'établissements ou de regroupements sont susceptibles d'être concernés par cette expérimentation (sur un total de 25 regroupements).

Les établissements expérimentaux, comme le montrent les projets d'université-cible ou les recommandations insistantes des jurys des investissements d'avenir (Idex, ISite, etc.), se verront offrir la possibilité de remettre en cause le statut d'EPSCP, à l'instar de ce qui existe déjà avec les « grands établissements ». L'expérimentation va à la fois accroître la concurrence entre établissements et condamner les universités les moins bien dotées et/ou les plus concernées par l'augmentation du flux d'étudiant.e.s, en particulier les petites et moyennes universités. Parmi les conséquences prévisibles et néfastes de cette dérégulation de l'ESR, le SNESUP-FSU souhaite mettre en évidence la hausse des frais d'inscription des étudiant.e.s d'une part et le recours systématique à des statuts dérogatoires pour le recrutement des personnels enseignants et administratifs de l'autre.

Le SNESUP-FSU réaffirme à cette occasion son attachement au principe d'égalité qui doit, aujourd'hui comme hier, être le principe directeur du financement et de l'organisation des services publics dans notre pays. Il demande un moratoire sur tous les projets de restructuration des établissements ainsi qu'un bilan des regroupements et des politiques de site initiés par la loi « Fioraso » de 2013. Il dénonce le détournement de la notion « d'expérimentation » à des fins de disparition des EPSCP et des statuts du personnel de la fonction publique de l'ESR. ■

Suivez-nous !



[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/SNESUPFSU/](https://www.facebook.com/SNESUPFSU/)



[HTTPS://TWITTER.COM/SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)